

Table de concertation pour l'aménagement durable des boisés privés du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick

DÉCLARATION DES PARTICIPANTS

Nous, participants de la Table de concertation pour l'aménagement durable des boisés privés du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick, déclarons que l'avenir des lots boisés est une préoccupation pour les propriétaires de boisés privés et pour la population du Nord-Ouest.

Nous sommes d'avis que, dans le Nord-Ouest, les lots boisés privés sont pour la plupart bien gérés. Cependant, l'aménagement durable devient de plus en plus difficile à atteindre et la situation exige que nous agissions si nous voulons sauvegarder ce patrimoine régional et les bénéfices que nous en tirons. Nous croyons que la saine gestion des boisés privés est une responsabilité conjointe des propriétaires, de l'industrie et de la société. Nous rejetons l'option d'une nouvelle législation restreignant l'exploitation des boisés privés. Mais aussi nous rejetons l'option de se fier uniquement à un programme de sensibilisation du public. Face à la complexité des enjeux, ces deux options seront inefficaces.

Notre vision est que les propriétaires, l'industrie et la communauté travaillent ensemble pour la saine gestion des boisés afin d'assurer la qualité de vie des citoyens et l'avenir de notre région.

Pour que cette vision puisse se concrétiser, les participants à la Table de concertation proposent la **mise en oeuvre d'un projet pilote** établissant un partenariat entre l'Office de Vente des Produits forestiers du Madawaska, la Faculté de foresterie, l'industrie, le secteur privé et les autres intervenants ayant un intérêt dans la gestion des boisés privés. Ce partenariat doit entreprendre prioritairement les actions suivantes :

- Fournir la formation et les services de conseils techniques aux propriétaires et aux entrepreneurs afin d'améliorer les pratiques de gestion et d'exploitation.
- Soutenir les propriétaires avec l'aide pour l'aménagement des forêts résineux, pour les forêts feuillues et mixtes, et pour l'aménagement faunique.
- Promouvoir la formation et l'accréditation des entrepreneurs forestiers, ainsi qu'un suivi des pratiques forestières.
- Élaborer un processus pour évaluer les ressources ligneuses et non-ligneuses des boisés privés, pour déterminer le niveau de récolte et pour favoriser la planification et la gestion.
- Encourager la recherche sur la saine gestion des boisés privés, notamment en ce qui a trait à la sylviculture, à la gestion des ressources et aux retombées socio-économiques.

Nous, participants à la Table de concertation, prenons l'engagement de poursuivre la vision et les actions énumérées ci-dessus et d'appuyer un tel partenariat. Nous invitons les gouvernements, les industries, les coopératives, les communautés et les individus à poursuivre également, de façon urgente, la vision et les stratégies contenues dans cette Déclaration.

La Table de concertation exprime sa gratitude au Gouvernement du Nouveau-Brunswick qui a financé le projet de Table de concertation; à la Faculté de Foresterie de l'Université de Moncton, Campus d'Edmundston qui en a assuré la coordination; ainsi qu'à tous ceux qui ont permis la réalisation de cette Table. Finalement, nous invitons la Faculté de Foresterie à faire valoir cette déclaration auprès des organismes pertinents afin de poursuivre cette vision.

**Adopté à Edmundston, Nouveau-Brunswick, Canada
1^{er} février 2006**